



L'exposition « *Les gendarmes résistants dans l'Ain, le choix de l'impossible* » est l'œuvre de la Commission « Histoire » du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain et de l'association Mémoires de l'Ain 1939 – 1945 sous le parrainage de Monsieur Laurent GERRA.

LES GENDARMES RÉSISTANTS DANS L'AIN

LE CHOIX DE L'IMPOSSIBLE

EXPOSITION
DU 9 NOVEMBRE 2024
AU 11 MAI 2025

CHÂTEAU DES ALLYMES À AMBÉRIEU-EN-BUGEY

SOMMAIRE



PRESENTATION

- Les heures sombres de la Gendarmerie
- Asservissement aux forces d'occupation
- Fracture de la compagnie de Gendarmerie de l'Ain
- Contraintes et impopularités
- Soumission au régime de Vichy, le poids du serment
- Diversité dans le comportement des gendarmes
- Le choix de l'honneur plutôt que la honte
- Les actions résistantes des gendarmes



LIEUTENANT JOSEPH MARIN (1912-1995)

Être officier dans la zone interdite



CAPITAINE PAUL VERCHER (1898-1976)

L'esprit du Maquis de Nantua



LES GENDARMES DE BREGNIER- CORDON ET LA COLONIE DES ENFANTS D'IZIEU



LE GENDARME ANDRE LAMBLOT (1912-2002)

Alias « Maxime »



ADJUDANT-CHEF JULIEN RAVIER (1894-1960)

Chef de l'Armée secrète de Nantua



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BRENOD

Décorée de la Croix de guerre



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE NANTUA

La brigade « des terroristes »



L'ADJUDANT BENOÎT BERTRAND (1901 -1944)

Un résistant de la première heure



LE GENDARME MARCEL APPRIOU (1914-1944)

Alias « lieutenant Roland »



L'ASPIRANT JEAN-MARIE GUY (1920-1944)

Chef de l'Armée secrète de Virieu-le-Grand



LES EPOUSES DES GENDARMES RESISTANTS

La force du courage



L'HEURE DES BILANS



UN CORPUS DEONTOLOGIQUE RENFORCE EN GENDARMERIE



NOS PARTENAIRES



POUR ALLER PLUS LOIN



CONTACT





PRESENTATION

De juin 1940 à septembre 1944, la Gendarmerie traverse l'une des périodes les plus critiques de son Histoire. Elle est confrontée au dilemme du devoir d'exécution des instructions de l'occupant et du régime de Vichy, ou du choix de désobéissance et d'entrée en résistance par patriotisme. Entre « légalité » et « légitimité », le positionnement pour les gendarmes a été d'autant plus délicat, que l'obéissance aux ordres fait partie de la culture de cette force publique militaire, de ses principes. Décider d'entrer en résistance, c'était au demeurant risquer de s'exposer à de lourdes sanctions ou représailles pouvant aller de la destitution à l'arrestation et la déportation ou l'exécution, mais c'était aussi mettre en danger sa famille.

L'exposition « **Les gendarmes résistants dans l'Ain, le choix de l'impossible** » présente l'organisation la Gendarmerie dans l'Ain sous le régime de Vichy et l'occupation et revient sur le difficile choix de conscience auquel sont soumis les gendarmes à l'époque. Si certains adhèrent à la collaboration, d'autres s'engagent aux côtés des résistants.

La participation de 103 gendarmes à des actions résistantes sur un effectif de 457, composant la Compagnie de l'Ain, équivalente au Groupement de l'Ain d'aujourd'hui, soit un cinquième des effectifs des brigades, témoigne de l'attitude exemplaire d'une proportion importante d'entre eux dans le département.

33 gendarmes de l'Ain ont été décorés de la médaille de la Résistance, 17 ont été distingués de la Légion d'honneur. Pour leur engagement résistant, certains ont été exécutés ou victimes de la déportation de répression. Tel a été le cas des gendarmes des brigades de Nantua de Brénod de Saint Rambert en Bugey. Peu sont rentrés des camps.

Les nombreuses biographies présentées dans l'exposition permettent par ailleurs de redonner un visage à ces gendarmes engagés dans la Résistance. Elles montrent leur courage, leur proximité avec la population, leur humanité et leur souci de justice, valeurs qui nourrissent encore aujourd'hui les femmes et hommes de la Gendarmerie.

Un mur dédié présente les noms et certains portraits des gendarmes de l'Ain décorés de la Médaille de la Résistance.



Photo de la brigade de Nantua – avant 1930

©Collection privée Michelle RAVIER



LES HEURES SOMBRES DE LA GENDARMERIE

Amenée à appliquer les directives d'une hiérarchie soumise au gouvernement de Vichy, les gendarmes participent, parfois contraints, à la collaboration d'État d'une puissance occupante, complétée par une collaboration administrative prévue par la convention d'armistice.

L'instauration de la ligne de démarcation perturbe son unité administrative. Il faut attendre le début 1941 pour que les gendarmes qui suivent la retraite soient autorisés à rejoindre leurs unités en zone occupée.

Source de méfiance car considérée comme force militaire, menacée un moment de disparaître, la Gendarmerie est asservie par un occupant allemand exigeant et brutal qui l'humilie en lui faisant notamment porter le poids de mesures impopulaires.

Quelques-uns souvent prisonniers d'une conception dogmatique de la discipline, du poids du serment au chef de l'État, influencés par la peur ou la propagande collaborent ouvertement.



ASSERVISSEMENT AUX FORCES D'OCCUPATION

En 1940, malgré l'espoir fugace que suscite la présence d'un porte-parole de la Gendarmerie au sein de l'administration militaire allemande, l'Institution voit lentement mais inexorablement se refermer sur elle, le piège de la soumission.

Passé le premier cap de la défiance, elle est très vite devenue une source d'enjeu pour l'occupant, autant pour son utilité que pour sa mise au pas.

La convention d'armistice du 22 juin 1940 prévoit le désarmement des forces armées françaises, sur terre, sur mer et dans les airs, à l'exception des troupes nécessaires au maintien de l'ordre.

Les Allemands se méfient de la Gendarmerie car elle est une menace potentielle. Ils décident de la rendre inopérante militairement.

La complète désorganisation des unités contraint le haut commandement de la Gendarmerie à revoir son administration. Une organisation bicéphale est mise en œuvre : l'une



Photo de l'hôtel VUAILLAT
Montréal-la-Cluse – 1943

© Collection départementale des Musées de l'Ain



Photo du gendarme LAVRUT de Brénod en mission

© Collection privée Véronique LEDUC

installée à Vichy pour la zone libre (Sud) et l'autre à Paris pour la zone occupée (Nord).

L'invasion de la zone libre le 11 novembre 1942 aggrave la situation. L'administration de l'ancienne zone libre est directement placée sous l'autorité du commandant en chef du front Ouest, le maréchal von RUNDSTEDT.



FRACTURE DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE L'AIN

À partir du 25 juin 1940, faisant suite à la signature de l'armistice, l'Ain se trouve traversé et coupé par la ligne de démarcation.

La Compagnie de Gendarmerie de l'Ain est fracturée, subissant deux régimes distincts.

À partir du 18 juillet 1940, et en zone occupée, la Gendarmerie possède un commandement supérieur à Paris. Les gendarmes du détachement Jura-Ain basés à Gex sont contraints par un laissez-passer « Ausweis » pour effectuer leurs tâches.

Ils doivent également se présenter devant les autorités allemandes. Considérés comme de simples auxiliaires, ils acheminent des plis, surveillent les lignes téléphoniques, arrêtent des individus sans motif sur ordre verbal.

En zone libre, la Gendarmerie de l'Ain reçoit ses ordres d'un commandement situé à Vichy.



Frontière de Crassy (proche Divonne) – 1940
© Fonds Henri CRETIN

Dès les premiers temps, le gouvernement de Vichy prend plusieurs mesures concernant la Gendarmerie : une épuration du personnel où les Juifs sont exclus, la prestation de serment au chef de l'État et non plus à la loi, l'utilisation de la Gendarmerie comme relais de l'idéologie vichyste et la création d'une Garde personnelle du chef de l'État.

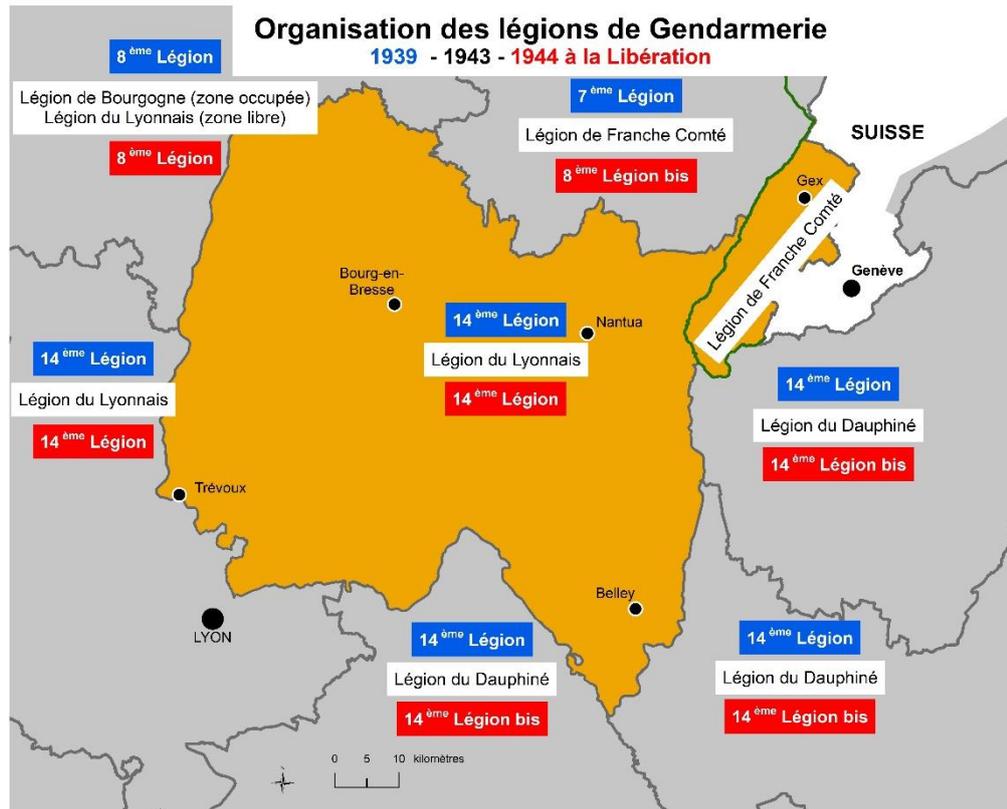
L'entreprise d'assujettissement de la Gendarmerie prend une nouvelle dimension avec la loi du 2 juin 1942. Ce nouveau dispositif place la Gendarmerie sous l'autorité de Pierre LAVAL chef du gouvernement. C'est la fin de son appartenance aux forces armées. Devenant simple force de police organisée militairement, elle est encore plus malléable. Ses réquisitions sont toujours plus nombreuses et plus compromettantes.



Ausweis délivré à un gendarme

© Collection privée Richard VANNON





CONTRAINTES ET IMPOPULARITE

Comme partout en France, les gendarmes effectuent des tâches de surveillance, des gardes et des enquêtes aux ordres des Allemands. Ils reçoivent l'ordre de renseigner directement les *Feldkommandanturen* de tous les événements permettant de conclure à une activité ennemie ou qui viennent troubler la tranquillité publique.

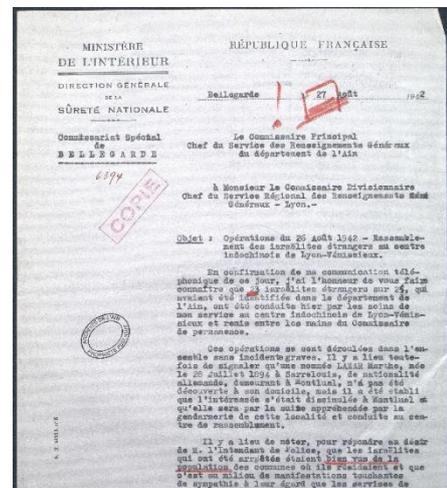
Des missions spécifiques rendent les gendarmes impopulaires : la lutte contre le « *marché noir* », la réquisition forcée de la main d'œuvre, la chasse aux réfractaires, la répression des maquisards, la traque des Juifs, ...

Les Allemands utilisent des gendarmes pour procéder à des arrestations ou pour quadriller un territoire. C'est le cas lors de l'opération *Frühling*, durant laquelle les militaires allemands fouillent méthodiquement une zone de « terroristes » avec l'aide des renseignements fournis par la Gendarmerie.

La politique de collaboration entraîne la Gendarmerie vers des missions radicales comme le contrôle de la circulation de certaines catégories de population ou l'exécution de décisions d'internement.

Le 24 août 1943, les gendarmes de l'Ain procèdent à l'arrestation d'une quarantaine de Juifs étrangers à Bourg-en-Bresse, Belley et Trévoux. Ces hommes sont internés à l'école Bichat de Bourg-en-Bresse.

Le 25 août, après des négociations, Monsieur René NODOT, travaillant au Service social des étrangers, parvient à les faire libérer.



Rapport sur le rassemblement des israélites étrangers au centre indo-chinois de Vénissieux – 1942
© Archives départementales de l'Ain



SOUSSION AU REGIME DE VICHY, LE POIDS DU SERMENT

Comme tous les services de l'État, la Gendarmerie exhorte son personnel au loyalisme et à une obéissance absolue envers le chef de l'État. Ces concepts, inséparables du serment de fidélité, reviennent tel un leitmotiv dans toutes les circulaires émises par le commandement supérieur de cette époque.

L'acte constitutionnel n°8 du 14 août 1941 officialise l'obligation pour les militaires de prêter serment de fidélité au chef de l'État, s'ils veulent pouvoir exercer leur métier.

Il est ainsi rédigé : « Nous, maréchal de France, chef de l'État français, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940. Décrétons que nul ne peut être admis à servir dans l'armée s'il ne prête serment de fidélité au chef de l'État ». En ces termes les militaires se voient imposés de dire : « Je jure fidélité à la personne du chef de l'État promettant

de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le bien du service et le succès des armes de la France ».

Le nouveau statut de la Gendarmerie, élaboré en 1942, prévoit que « le serment de fidélité au chef de l'État est prêté par écrit, dès admission dans la Gendarmerie, par tous ceux qui ne l'ont pas fait antérieurement, suivant la formule fixée par l'acte constitutionnel n°8 ».

En 1942, les Généraux de Gendarmerie placés à la tête des régions d'inspection ont pour mission « de veiller à ce que le loyalisme le plus absolu soit toujours à la base des actes accomplis par les personnels de tout grade aussi bien dans la vie privée que dans l'accomplissement des devoirs professionnels ».

La loi du 2 juin 1942 place la Gendarmerie sous l'autorité directe de Pierre LAVAL.



Prise d'armes de la compagnie de Belley

© Collection privée Véronique LEDUC



DIVERSITE DANS LE COMPORTEMENT DES GENDARMES

La diversité des comportements des gendarmes dépend du niveau de pression des occupants allemands et des collaborateurs, des positions personnelles du commandant de brigade, des évolutions du conflit et de l'opinion, de la formation, de la personnalité, des convictions du gendarme.

Sans appartenir à la Résistance organisée, beaucoup de gendarmes apportent discrètement leur contribution à la cause de la Libération. Leur comportement est d'autant plus

méritoire, que tout acte de résistance, même le plus modeste, accompli par un représentant de la loi, entraîne une prise de risque considérable.

Pour un homme qui sert son pays, quelle que soit sa situation professionnelle, prendre un choix hasardeux, c'est faire un saut aux conséquences difficiles et brutales. Ce qui peut apparaître de nos jours comme un acte de vaillance ou de résistance, était souvent assimilé durant cette période à un acte honteux de trahison individuelle, allant à l'encontre d'un engagement initial et des principes moraux.

Comment une Institution qui assied sa légitimité par un total légalisme envers les autorités dirigeantes peut-elle rejeter la notion d'ordre sans se renier elle-même ?



Défilé du Service d'ordre légionnaire devant la Préfecture à Bourg-en-Bresse – Mars 1943

© Collection départementale des Musées de l'Ain



LE CHOIX DE L'HONNEUR PLUTÔT QUE LA HONTE

Aussi difficile qu'il soit de chiffrer l'effectif des gendarmes résistants, il est possible d'affirmer un nombre quasi-nul en 1940 mais qui augmente avec l'évolution de la guerre et de la radicalisation de Vichy dans sa collaboration avec les autorités du III^{ème} Reich. Au cours de l'été 1944, quelques milliers de gendarmes, oubliant parfois – ou aussi pour faire oublier – leur comportement des années précédentes,

participent, les armes à la main, aux combats pour chasser l'ennemi du territoire national.

Si la majorité des effectifs reste à son poste, naviguant entre frilosité attentiste et actes courageux, une partie des gendarmes rejoignent les unités combattantes des Forces françaises de l'intérieur (FFI), des Forces françaises libres (FFL), des Forces françaises combattantes (FFC).

Le maquis est formé dans la région, Au cours de nos services en gare avec le gendarme NOVEL, nous donnons tous les renseignements nécessaires à des jeunes gens venus des départements de la Côte d'Or, du Doubs, etc... pour se mettre en liaison avec les chefs du Maquis. L'ordre est donné de rechercher les jeunes réfractaires au S.T.O coûte que coûte. Nos recherches sont toujours infructueuses comme on font foi nos enquêtes.

Extrait d'un procès-verbal de Gendarmerie

Recherche infructueuse de réfractaires au Service du travail obligatoire

© Archives départementales de l'Ain



LES ACTIONS RESISTANTES DES GENDARMES

Pour un membre de la force publique chargé de veiller à l'exécution des lois, la marge de manœuvre est très faible.

Les actions de résistance des gendarmes sont de nature et d'intensité diverses. La plupart des gendarmes œuvrent avec mollesse dans l'application des ordres, dans un silence volontaire sur la présence de Juifs ou de réfractaires au Service du travail obligatoire (STO).

Certains apportent une aide aux populations persécutées en les hébergeant dans leur caserne. Ils donnent asile à des Français, alliés ou autres étrangers recherchés.

Ils fournissent et fabriquent de faux papiers. Ils tronquent les enquêtes et falsifient des registres.

Ils donnent des renseignements inexacts aux Allemands ou aux miliciens.

Ils adressent des convocations remises à des personnes recherchées après la date voulue.

Ils offrent une aide directe aux personnes en détresse en proposant du travail et même un logement. D'autres aident à franchir la ligne de démarcation ou la frontière avec la Suisse.

Des gendarmes renseignent les réseaux de résistance. Ils se laissent désarmer, ferment les yeux sur l'évasion d'un maquisard et ignorent les parachutages.

Ils refusent de faire usage de leur arme. Ils s'évertuent à ne pas participer aux opérations dirigées contre le Maquis ou à un dispositif dirigé par la Milice.

Ils aident à la constitution de dépôts d'armes clandestins, à l'organisation des filières d'évasion, à la protection des parachutages.

Ils collaborent directement avec les services secrets alliés. Enfin, certains gendarmes participent à des opérations contre l'ennemi, notamment des combats, des sabotages, des embuscades.



**LIEUTENANT JOSEPH MARIN
(1912-1995)**

Être officier dans la zone interdite



Photo du lieutenant Joseph MARIN

© Collection du GGD01

Chef de la section de Gendarmerie de Gex en juin 1942, le lieutenant Joseph MARIN entre dans la Résistance dès novembre 1942 en zone interdite.

Connaissant les failles de sécurité des dispositifs de surveillance sur la frontière franco-suisse, il y favorise le passage de clandestins et constitue un noyau de passeurs. Désobéissant à certains ordres des Allemands, il parvient à recruter pour une Armée secrète qui ne dispose pas d'arme à ses débuts.

Il diffuse quelques tracts et journaux. En 1943, les premiers maquis se forment dans la région. Le lieutenant MARIN est reconnu et habilité par Henri PETIT « ROMANS » comme chef de secteur du Pays de Gex et de la vallée de la Valserine. En 1944, il forme des sections appelées « trentaines » à Gex, Divonne, Ferney-Voltaire, Collonges, Mijoux.

Il commande en janvier 1944 le Bataillon territorial du Pays de Gex comme capitaine des Forces françaises de l'intérieur (FFI) qui se compose de 750 hommes. En juillet 1945, il est détaché à la 3ème Division d'infanterie algérienne. Dégagé des cadres sur sa demande, il quitte l'Institution le 1er décembre 1946 et se retire à Lyon.



Défilé d'un groupe du camp Roland à Oyonnax le 12 juin 1944 ; en tête de cortège, le gendarme Marcel APPRIOU "lieutenant Roland"

© Collection privée Paul MAUBOURG



Fausse carte d'identité – 1943

© Collection départementale des Musées de l'Ain



LES GENDARMES DE BRÉGNIER-CORDON ET LA COLONIE DES ENFANTS D'IZIEU

Au printemps 1943, avec l'aide du sous-préfet de Belley Pierre-Marcel WILTZER, Sabine et Miron ZLATIN installent à Izieu une colonie refuge d'enfants juifs provenant de toute la zone libre. La commune d'Izieu dépend de la Gendarmerie de Brégnier-Cordon. À trois reprises au moins, un gendarme avertit des membres de la colonie d'un danger qui pourrait les menacer.

Le 21 août 1943, le Préfet régional de Lyon donne des instructions au Préfet de l'Ain pour l'arrestation de Juifs aptes au travail, afin de les diriger sur l'organisation « *Todt* », unité de génie allemande en charge de nombreuses constructions de défense. Le jour même, les gendarmes de Brégnier-Cordon avertissent les membres de la colonie d'Izieu d'un risque de rafle prochaine et commencent à délivrer des sauf-conduits. Cela permet à une centaine d'enfants juifs de circuler librement et d'échapper à la barbarie nazie entre mai 1943 et avril 1944.

Au regard de la situation, les éducateurs Serge et Rachel PLUDERMACHER quittent la colonie. Un gendarme de Brégnier-Cordon oblige Paul

NIEDERMANN à partir. En effet, ce dernier a 16 ans mais est de grande taille : il pourrait donc attirer l'attention de l'occupant allemand et passer pour un réfractaire au Service de travail obligatoire (STO). Un gendarme délivre également à Léon REIFMAN, juif roumain de 29 ans et étudiant en médecine, un sauf-conduit qui lui permet de quitter Izieu et d'échapper ainsi à une arrestation. Alec BERGMAN quitte lui aussi la colonie.

La menace des troupes allemandes devient plus pressante après la fin de l'occupation italienne dans le Bugey. Le 7 janvier 1944, le Docteur BENDRIHEM, médecin juif installé à Brégnier-Cordon est arrêté par les troupes d'occupation et le lendemain, la *Gestapo* perquisitionne l'Union générale des Israélites de France dont les finances de la colonie sont dépendantes.

Le 6 avril 1944, sur ordre de Klaus BARBIE, quarante-quatre enfants juifs et sept éducateurs de la colonie d'Izieu sont arrêtés par la *Gestapo* et déportés.

Après le drame, les gendarmes alertent Mademoiselle COJEAN, secrétaire en chef, à la sous-préfecture. Elle fait parvenir à Sabine ZLATIN, responsable de la colonie des enfants d'Izieu, un télégramme codé indiquant un danger imminent : « Famille malade. Maladie contagieuse ».

Aucun de ces enfants déportés âgés de 4 à 16 ans ne sont revenus.



Groupe d'enfants de la colonie d'Izieu - été 1943

© Collection privée de la Maison d'Izieu – mémorial des enfants juifs exterminés



**LE GENDARME ANDRÉ LAMBLOT
(1912-2002)**

Alias « Maxime »



Photo du gendarme André LAMBLOT

© Collection départementale des Musées de l'Ain

Le gendarme LAMBLOT entre dans la Résistance en novembre 1943 et devient très rapidement, au sein du poste de commandement, l'adjoint du chef des Maquis Henri PETIT « ROMANS ».

Fin août 1943, la brigade de Chatillon-sur-Chalaronne reçoit l'ordre d'inspecter les bois d'Illiat qui servent de refuge aux réfractaires. Au regard de la basse besogne, une parade est cherchée.

Une lettre parvient à la Gendarmerie. Il est écrit : « *Brigadier, soyez Français dans vos actes comme dans vos paroles. C'est signé : le groupe de Résistance d'Illiat, cachetée de l'insigne du Maquis* ».

Déjà fébrile, le chef de brigade n'envoie pas ses personnels sur le secteur. Cette lettre est de la main d'André LAMBLOT.

Quittant sa brigade d'affectation sans prévenir, il est classé déserteur. Il profite de ce départ pour faire évader quatre résistants. Il organise la libération de Rémond CHARVET, chirurgien-dentiste à Bourg-en-Bresse et responsable du mouvement de résistance « Combat » dans l'Ain.

Sa fonction au poste de commandement est la propagande contre l'occupant allemand. Il participe à de très nombreuses actions et notamment chargé de prévoir une stratégie de repli éventuel des maquisards lors de leur défilé sur Oyonnax.

Le 30 décembre 1943, un escadron des Groupes mobiles de réserve (GMR) de la Police de Vichy est déployé sur le carrefour névralgique de Montréal-La-Cluse, et empêche tout ravitaillement. Henri PETIT « ROMANS » chef des Maquis de l'Ain confie à son adjoint MAXIME d'aller négocier un compromis. C'est un échec.

Décidé de ne pas rester sur cette situation, MAXIME organise un guet-apens aux GMR afin de capturer quelques chefs et engager une conciliation. Sans aucune sommation, les GMR venus en force ouvrent le feu et abattent au passage le résistant Marcel GRUMMAULT.

Après un court repli, les hommes de MAXIME contre-attaquent violemment. Le bilan est de trois morts et des blessés dans les rangs des policiers de Vichy.



Photo du gendarme André LAMBLOT

© Collection départementale des Musées de l'Ain



**ADJUDANT-CHEF JULIEN RAVIER
(1894-1960)**

Chef de l'Armée secrète de Nantua



Photo de l'adjudant-chef Julien RAVIER

© Collection privée Michelle RAVIER

L'engagement du retraité de la Gendarmerie Julien RAVIER débute en mars 1941. Il pratique des affichages sauvages sur les murs de la *Feldgendarmerie* et diffuse des journaux et des tracts clandestins.

Il entre dans la Résistance active en octobre 1942. En janvier 1943, des résistants rencontrent un envoyé du général DELESTRAINT pour organiser l'Armée secrète locale, la liaison avec les Maquis et la conduite de réfractaires.

Quelques jours plus tard, une entrevue a lieu à Montréal-La-Cluse entre le chef des Maquis Henri PETIT « ROMANS », le capitaine VERCHER, Jean RITOUX du centre de triage de la ferme du Mont et Julien RAVIER.

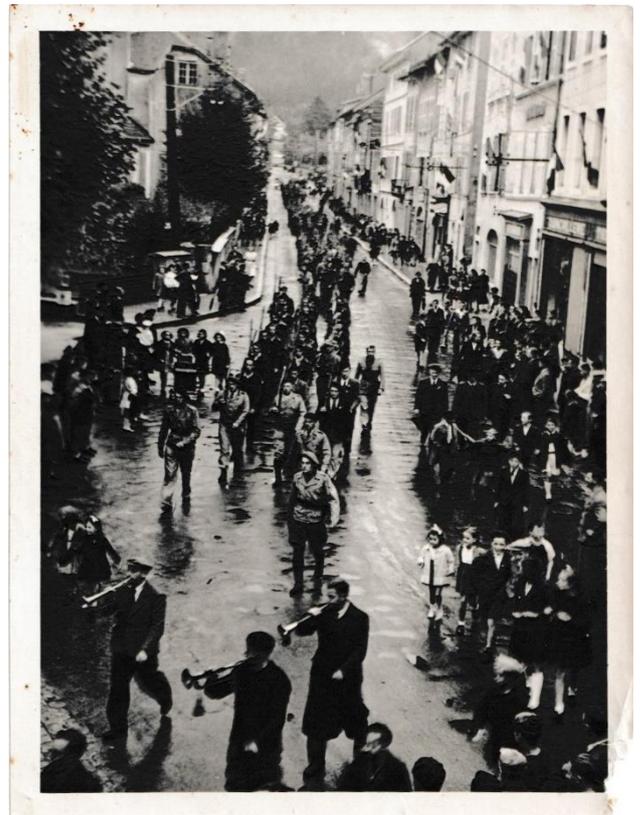
En octobre 1943, il participe au rocambolesque cambriolage du greffe du tribunal de Nantua où les armes saisies sont entreposées ; ceci permet d'armer quelques résistants.

Le 11 novembre 1943, à Nantua comme à Oyonnax, un défilé est organisé dans les rues avec le dépôt d'une gerbe sur le monument aux Morts. Sur cette gerbe est positionnée une fausse grenade en bois avec un l'inscription « *Danger de mort* ».

Par ordre du Sous-préfet, elle est retirée par le capitaine Paul VERCHER qui était préalablement informé de la supercherie.

Le 8 juin 1944, lors de la proclamation de la IVème République au balcon de la sous-préfecture de Nantua, il se présente en première ligne lors du piquet d'honneur.

En septembre 1944, il parade dans les rues de Nantua.



L'adjudant-chef Julien RAVIER se dirige vers la sous-préfecture de Nantua

© Collection privée Michelle RAVIER



DES CHOIX N'IMPLIQUANT QUE DES SACRIFICES ET RISQUES

Pour mettre au pas la Gendarmerie, les Allemands et le gouvernement de Vichy ne reculent devant rien. Et malheur à celui qui désobéit : arrestation, condamnation, déportation, chantage, menaces, provocations, entrave à l'exécution du service, représailles contre les familles ...

Confrontés aux méandres d'une position redoutable, les gendarmes entrés en Résistance sont tiraillés entre l'occupant, la Milice, les collaborateurs, et même certains maquisards qui ignorent tout de leur rôle. Leur autorité hiérarchique, dans l'intérêt supérieur de l'Arme,

peut sanctionner disciplinairement mais aussi révoquer sans appel.

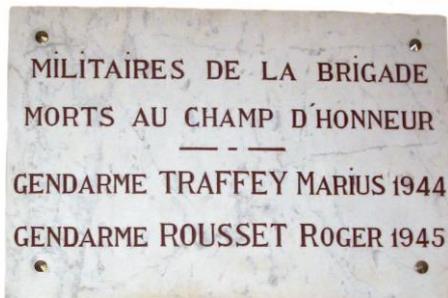
Visant le choix de cet idéal, les gendarmes savent qu'ils encourent des risques élevés, comme l'arrestation voire la déportation.

Le réveil des consciences face à un gouvernement de collaboration, amène l'effectif résistant de la Gendarmerie à 103 hommes en 1944 sur les 457 hommes composant la compagnie de Gendarmerie de l'Ain soit 22%. Dans l'Ain, trois gendarmes sont abattus sommairement, treize meurent en déportation, quatre sont tués face à l'ennemi, dont deux blessés qui sont achevés sur place.



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BRÉNOD

Décorée de la Croix de guerre



Plaque à la mémoire des gendarmes de Brénod « Morts pour la France »

© Collection privée Martial ZANETTA

Le 17 août 1945 par ordre n° 149, le colonel DESCOUR gouverneur militaire de Lyon et commandant de la 14ème région cite à l'ordre de la division la brigade de Brénod valant attribution de la Croix de guerre 1939 – 1945 avec étoile de bronze.

Le chef d'escadron Paul VERCHER écrit : « *Tous les militaires de Brénod, sous l'impulsion du chef de brigade avaient dès le début porter aide à tous les Maquis installés dans la région. Des liaisons permanentes existaient avec les divers P.C. et la brigade constituait en fait le 2ème Bureau des Forces de Résistance* ».

Irremplaçable bureau de renseignement et d'aide à la Résistance, entretenant ouvertement des relations avec les hommes de Henri PETIT « ROMANS », chef des Maquis de l'Ain, la brigade

de Gendarmerie de Brénod va payer chèrement son dévouement à cette cause.

Le maréchal-des-logis chef Étienne PFIRSCH et ses gendarmes Gilbert LIMOSIN, Marius TRAFFEY et Roger ROUSSET sont arrêtés le 8 février 1944 vers 21 heures lors de l'opération allemande « *Korporal* ».

Le lendemain, tous les gendarmes sont déportés. Le gendarme ROUSSET et son camarade TRAFFEY sont morts pour la France en déportation.



Photo du maréchal-des-logis Roger ROUSSET

© Collection du GGD01



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE NANTUA

La « brigade de terroristes »

En 1944, la ville de Lyon est la capitale officielle de la Résistance en région R1 sous le commandement du colonel CHAMBONNET alias « Didier ». Toutefois, la petite ville de Nantua demeure, pour les maquisards de l'Ain la capitale spirituelle de la Résistance où la IV^{ème} République est proclamée.

La brigade de Gendarmerie de Nantua est baptisée par les Allemands « *brigade de terroristes* ».



Plaqué à la mémoire des gendarmes de la brigade de Nantua « Morts pour la France »

© Collection du GGD01



Photo du gendarme Antoine OVISTE (1922 – 1945) ; ici avec son frère

© Collection du Service historique de la Défense

Le 10 février 1944 vers 12h30, des policiers et militaires allemands, accompagnés de miliciens, dont le tristement célèbre Francis ANDRÉ dit « gueule-tordue », se présentent à la brigade de Nantua.

Après s'être fait remettre les armes et munitions, ils procèdent à l'arrestation de l'adjudant-chef Jean MARÉCHAL, de l'adjudant Jean-Marcel DONET, du maréchal-des-logis-chef Émile BARBE, des gendarmes Julien VERNET, Georges CHEVALON et Antoine OVISTE.

Les gendarmes sont envoyés à l'hôtel de Lyon à Montréal-La-Cluse où ils sont interrogés sur l'existence et les liaisons du Maquis.

Au cours des interrogatoires, il est reproché aux gendarmes de la brigade de Nantua de ne faire preuve d'aucun empressement dans la recherche des réfractaires, de favoriser au contraire ce mouvement et de prêter assistance aux divers Maquis existant dans la région.

Le 12 février 1944, ils sont embarqués par voie ferrée en direction de Bellegarde pour être déportés. Ils échouent le 25 mars 1944 au camp de *Mauthausen*.

Aucun n'est revenu.



Photo de l'adjudant-chef Jean MARECHAL (1893 – 1944)

© Collection du Service historique de la Défense



Photo du chef Emile BARBE (1900 - 1944)

© Collection du Service historique de la Défense



**LE GENDARME MARCEL APPRIOU
(1914-1944)**

Alias « lieutenant Roland »



Photo du gendarme Marcel APPRIOU

Alias « lieutenant Roland » chef de camp

© Collection départementale des Musées de l'Ain

Menacé d'arrestation pour aide aux personnes recherchées, le gendarme Marcel APPRIOU entre dans la Résistance en décembre 1943, comme agent de liaison, dans le secteur d'Echallon-Belleydoux et l'Armée secrète de Nantua.

Désigné chef de camp, il prend le pseudonyme de « lieutenant ROLAND ».

Ce pseudonyme est donné à son unité où 150 hommes sont sous ses ordres.

Cette structure est formée le 1er mars 1944 par des volontaires venant du centre de triage de la ferme du Mont proche de Nantua. Il est présent aux défilés des FFI de Nantua le 8 juin 1944, puis celui d'Oyonnax le 12 juin 1944.

Pleinement engagé dans la Résistance, il participe, dans le Bas-Bugey et Haut-Bugey, à des actions et embuscades contre l'ennemi, où il parvient à le repousser à de nombreuses reprises.

Le 12 juillet 1944, lors d'une opération militaire allemande, il empêche l'ennemi, pourtant doté d'une supériorité écrasante, de percer les lignes de défense de Thoirette.

Arrêté au cours de l'opération et affreusement torturé – sans jamais parler, il est abattu sans jugement à Montréal- La-Cluse.



Plaque "Lt ROLLAND" à Montréal-la-Cluse

© Collection privée Martial ZANETTA



Photo du lieutenant ROLAND

© Collection départementale des Musées de l'Ain



L'ASPIRANT JEAN-MARIE GUY

(1920 – 1944)

Chef de l'Armée secrète de Virieu-le-Grand



Portrait à la plume de l'aspirant Jean-Marie GUY
Par Oriane AMIOT

© Collection privée Mémoires de l'Ain 1939-1945

L'aspirant Jean-Marie GUY entre dans la Résistance en octobre 1943. Il conjugue ses services entre le renseignement, la fourniture et le transport d'armes. Il est rattaché au secteur C3 de l'Armée secrète du Valromey où il devient alors le chef du secteur de Virieu-le-Grand.

Il est chargé notamment de l'instruction des nouvelles recrues et des sabotages. Il décide fin mai 1944, d'organiser le stockage et le camouflage des armes car les prémices de « *Treffenfeld* », troisième attaque d'envergure des forces ennemies, se profilent.

Il est arrêté le 16 juin 1944 en allant chercher un blessé.

Il est interrogé brutalement, puis supplicié par la *Kommandantur* d'Artemare, mais il ne parle pas.

Quatre jours après avoir été fait prisonnier, il est acheminé avec 18 camarades d'infortune, au lieu-dit les Rochettes, route de Barby à Challes-Eaux (Savoie).

À l'extrémité du terrain d'aviation, vers 19 heures, tous sont attachés deux par deux pour y être abattus par des rafales de mitraillettes.

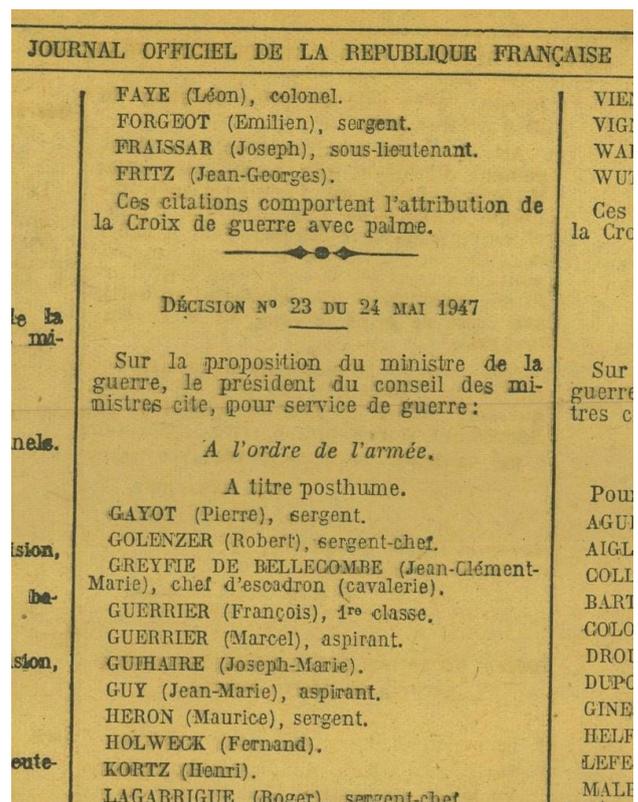
L'aspirant GUY est exécuté par suite d'un acte de vengeance des troupes d'occupation, qui

incombe au chef de la Gestapo de Chambéry, le capitaine Heinrich HEINSOHN.



Rondache « promotion aspirant GUY »

© Collection des Elèves Officiers de Réserve



Journal officiel du 28 mai 1947 citant l'aspirant GUY

© Collection de la Bibliothèque nationale de France



LES EPOUSES DES GENDARMES RESISTANTS

La force du courage



Photo du gendarme LAVRUT
avec son épouse Marguerite

© Collection privée Véronique LEDUC

Des épouses de gendarmes engagées aux côtés de leurs maris, sont à leur tour arrêtées et déportées.

En juillet 1944, l'épouse du capitaine VERCHER commandant la section de Nantua ainsi que les épouses des gendarmes LHEUREUX et BOSCH, sont emprisonnées à Nantua, puis elles sont déportées par les troupes d'occupation au motif que leurs époux prêtent assistance aux maquis locaux. Elles sont emmenées au camp de Drancy, comme d'autres jeunes femmes de Nantua, puis maintenues en captivité.

Finalement libérées le 18 août 1944 avec huit autres concitoyennes par les FFI de la région de Paris, elles retrouvent leurs maisons le mercredi 27 septembre 1944.

L'épouse du gendarme LAMBLOT, bras droit d'Henri PETIT « ROMANS » n'hésite pas à mentir à des inspecteurs de police pour couvrir les activités nocturnes de son mari et elle n'hésite pas à accueillir chez elle les chefs de la Résistance locale. Par ailleurs, elle assume le rôle de lavandière pour les hommes du PC pendant la période où son homme est réfugié en Dombes de février à avril 1944. Elle est brutalisée dès le mois suivant sans pour autant donner des indications. Les employés de mairie lui confectionnent une fausse carte d'identité et lui fournissent des tickets de rationnement. Le Maquis lui apporte également une aide financière.

L'épouse du gendarme BILLET est aux premières loges avec les enfants des gendarmes résistants. Pour tous les protéger, ils font l'objet d'un faux enlèvement organisé par la brigade de Belley, afin de tromper l'ennemi. Des tirs d'armes à feu et des cris de « *Allez, on vous embarque avec armes et bagages* » apportent un crédit supplémentaire à l'opération.



Le gendarme LAVRUT entouré de sa femme
et de ses enfants

© Collection privée Véronique LEDUC



L'HEURE DES BILANS

Le nombre de gendarmes tués pendant la Seconde guerre mondiale est estimé à près de 2 000. Le 13 septembre 1944, le commandement de la Gendarmerie à l'État-major général est conscient que les militaires de l'Arme ont occupé une position délicate, partagés entre conscience professionnelle et devoir patriotique face à une situation sans précédent.

Nombre d'entre eux ont noblement servi les intérêts du pays. Dans le cas contraire, un processus d'épuration interne s'amorce pour ceux qui ont failli pouvant aller jusqu'à l'élimination disciplinaire des rangs. Cette opération d'assainissement présente ainsi une garantie de légitimité avec le rétablissement de la légalité républicaine.



UN CORPUS DEONTOLOGIQUE RENFORCE EN GENDARMERIE

Le devoir de mémoire doit se prolonger sur la recherche de vérité, qui ne s'accommode ni du silence ni de la complaisance. Le cas de Vichy, régime à la fois légal, antidémocratique et répressif, invite à réfléchir au dilemme des gendarmes dans tout contexte équivalent : obéir ou écouter sa conscience ?

Pour permettre aux gendarmes de repenser avec l'esprit critique nécessaire ces années noires de leur Institution, plusieurs dispositions sont mises en œuvre dont de nouvelles références déontologiques.

La charte du gendarme indique que :

« Le gendarme défend l'état de droit qui fonde la République et il agit dans le respect des conventions internationales, des lois et des

900 gendarmes sont morts au combat en service commandé ou dans les rangs de la Résistance. Près de 800 ont été exécutés ou sont morts en déportation à la suite d'arrestations pour actes de résistance. Près de 275 gendarmes ont été tués par la Résistance, lors d'affrontements ou lors d'assassinats ciblés. 920 gendarmes reviendront des camps.

351 gendarmes obtiennent la Légion d'Honneur. 5 sont faits Compagnons de la Libération. 1060 se sont vus décerner la Médaille militaire. 4 852 sont décorés de la Croix de guerre avec citations. 360 reçoivent la Médaille de la Résistance, dont 33 dans l'Ain. 22 gendarmes sont honorés du titre de « Justes parmi les Nations ».

« Il refuse d'exécuter un ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'utilise jamais de sa qualité pour en tirer un avantage personnel. Le serment qu'il prête solennellement devant l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, est le symbole fort de son engagement ».

Pour les officiers et sous-officiers de Gendarmerie, la formule du serment est aujourd'hui la suivante :

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et, dans l'exercice de fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »



Illustration de la devise de la Gendarmerie Nationale

© Collection privée Martial ZANETTA



Gendarme prêtant serment au Tribunal judiciaire de Bourg en Bresse
Journal numérique Le Progrès



NOS PRECIEUX PARTENAIRES QUI, PAR LEUR SOUTIEN,

ONT PERMIS D'IMPULSER CETTE EXPOSITION UNIQUE







POUR ALLER PLUS LOIN

Livret « Les gendarmes résistants de l'Ain, le choix de l'impossible » 68 pages.

Exposition composée de 25 roll-ups, d'un mur des médaillés de la Résistance et d'objets historiques



LIEUX DE PRESENTATION

Château des Allymes à Ambérieu en Bugey

Du 9 novembre 2024 à 14h00 au 11 mai 2025

Portes ouvertes de la compagnie de Trévoux à Montluel

Du 17 mai au 18 mai 2025

Hôtel de Ville à Oyonnax

27 mai 2025

Salle des Augustins à Montluel

Du 3 juin au 7 juin 2025

Fort l'Ecluse à Léaz

Du 15 juin 2025 au 14 septembre 2025

Préfecture de l'Ain

Journées du Patrimoine septembre 2025

Musée militaire de Lyon – Cercle Bellecour

Octobre 2025



CONTACT

Monsieur Martial ZANETTA

Directeur de l'exposition, officier de réserve citoyenne pour la Gendarmerie,

Responsable de la commission « histoire » du Groupement de Gendarmerie départementale de l'Ain et chargé du projet par le général de brigade Rudy GASPARD

Président de Mémoires de l'Ain 1939 – 1945

Tel : 06 63 75 29 12

Mail : martial.zanetta@gmail.com